

# ARBORICULTURE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre  
du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin  
de **santé**  
du végétal  
ÉCOPHYTO



**G.R.C.E.T.A.**  
de Basse Durance



Bulletin n° 16 / 2013  
Mercredi 3 juillet 2013

## Faits marquants :

### Cerisier :

- **Stade phénologique** : Récolte des variétés tardives
- **Drosophila suzukii** : Dégâts réguliers

### COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

**Animatrice Filière Pomme/Poire** : Myriam BERUD (Station d'Expérimentation La Pugère),  
Suppléant : Vincent RICAUD (Chambre d'Agriculture de Vaucluse)

**Animatrice Filière Cerise** : Emmanuelle FILLERON (Ch. d'Agri. de Vaucluse/Domaine Expérimental La Tapy),  
Suppléant : Vincent RICAUD (Chambre d'Agriculture de Vaucluse)

**Animateur Filière Prune** : Laurent POULET (GRCETA de Basse Durance),  
Suppléant : Nicolas Vaysse (Chambre d'Agriculture de Vaucluse)

### LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR :

Chambres d'Agriculture de Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence,  
CIRAME, GRCETA Basse Durance, CETA Cavailon, CETA Terroir de Crau,  
OP SICA Edelweiss, OP Vergers de Beauregard, OP Alpes Coop Fruits, OP COPEBI, SICA Pom'Alpes,  
Sociétés RAISON'ALPES, CAPL, ALPESUD.

#### DIRECTEUR DE PUBLICATION

Monsieur André PINATEL  
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur  
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier  
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1  
contact@paca.chambagri.fr  
tel : 04 42 17 15 00

#### RÉFÉRENTS FILIÈRES ET RÉDACTEURS DE CE BULLETIN

**POMME-POIRE** : Myriam BERUD - tel : 04 90 59 29 00  
SEA La Pugère - m.berud@lapugere.com  
**CERISE** : Emmanuelle FILLERON - tel : 04 90 62 69 34  
Domaine Expérimental La Tapy - efilleron@domainelatapy.com  
**PRUNE** : Laurent POULET - tel : 04 90 92 26 90  
GRCETA Basse Durance - laurent.poulet@grceta.fr



# CERISIER

Bulletin n° 16 / 2013  
Mercredi 3 juillet 2013

## Secteur Basse Durance :

### ✦ DEVELOPPEMENT VEGETATIF

Récoltes en cours sur les variétés tardives.

VARIETES	Burlat Folfer	Summit, Van, Camus, Rainier	Belge
STADE PHENO.	Récoltes terminées	Fin des récoltes	Récolte en cours

### ✦ DROSOPHILA SUZUKII

Le vol se maintient sur tout le réseau BSV.

Les dégâts sont régulièrement présents, en général inférieurs à 10%, parfois supérieurs à 10% si proximité d'une variété ou verger déjà atteint. Sur une parcelle non traitée, ils atteignent 100%.

**Estimation du risque :** Vigilance extrême ! le risque est très important et devrait augmenter encore avec la chaleur, la maturité des fruits et les fonds de cueille laissés dans les vergers.

*Nombre d'individus de Drosophila suzukii capturés dans les pièges du réseau.*

Localisation des pièges	12-18 juin	19-25 juin	26-2 juillet
APT1	12	12	8
APT2	21	21	2
AVIGNON	22	35	195
BEAUMONT DU VENTOUX	6	1	9
BONNIEUX	-	5	-
CARBRIERES D'AVIGNON	-	35	-
CARPENTRAS - AB	31	16	46
CARPENTRAS - Pe.	42	77	-
L ISLE SUR LA SORGUE	11	4	9
LA MOTTE D'AIGUES	32	32	97
MALAUCENE	5	4	4
MALEMORT DU COMTAT.1	-	-	-
MALEMORT DU COMTAT.2	32	6	10
MAZAN	7	7	1
MODENE	-	-	-
MORMOIRON	14	3	30
NOVES	20	6	3
PERNES LES FONTAINES	35	52	19
SAINT SATURNIN LES APT	20	5	6
VENASQUE.1	10	3	11
VENASQUE.2	-	-	-
VENASQUE.3	10	6	6
VILLARS	7	-	0

N.B. Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*